



# Groupe GHD

## Déclaration sur l'esclavage moderne 2023 – 2024

### Objectif

La présente déclaration est rédigée conformément aux exigences de déclaration sur l'esclavage moderne en vertu de la Loi de 2015 sur l'esclavage moderne du Royaume-Uni (*Modern Slavery Act 2015*), de la Loi de 2018 sur l'esclavage moderne de l'Australie (*Modern Slavery Act 2018 – Cth*) et de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada.

L'entité déclarante est GHD Group Limited en tant que société mère du groupe d'entreprises GHD. La Période de référence s'étend du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024.

GHD Group Limited effectue cette déclaration au nom des filiales possédées ou contrôlées par GHD Group Limited contribuant au revenu consolidé annuel pour la Période de référence des activités du Royaume-Uni, de l'Australie et du Canada. La liste des entités (Entités déclarantes de GHD) se trouve au Tableau A.

La présente déclaration conjointe est rédigée et envoyée au nom des Entités déclarantes de GHD. Les références à GHD dans la présente font référence aux Entités déclarantes de GHD.

Le présent document vise à déclarer les risques d'esclavage moderne dans les activités et la chaîne d'approvisionnement de GHD, et les mesures que GHD a prises durant la dernière période de référence afin d'y remédier.

GHD déclare son rendement en matière d'esclavage moderne au Royaume-Uni depuis 2016; en Australie depuis 2023; et au Canada depuis 2023.

GHD est signataire du Pacte mondial des Nations Unies et soutient les Objectifs de développement durable des Nations Unies. Cela comprend l'engagement à travailler à l'éradication des différentes formes d'esclavage moderne déjà présentes et à l'amélioration des droits de la personne dans l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Nous publions des rapports sur notre rendement global en matière de durabilité sur le [site Web de GHD](#) et dans le cadre de notre [communication sur les progrès du Pacte mondial des Nations Unies](#).

# Activités, structure organisationnelle et chaînes d'approvisionnement de GHD

GHD est une entreprise de services professionnels qui exerce ses activités dans les marchés mondiaux de l'eau, de l'énergie et des ressources, de l'environnement, des bâtiments et propriétés ainsi que du transport. GHD fournit des services en ingénierie, en architecture, en environnement, en construction ainsi que des services-conseils et des services numériques à un large éventail de clients des secteurs privé et public.

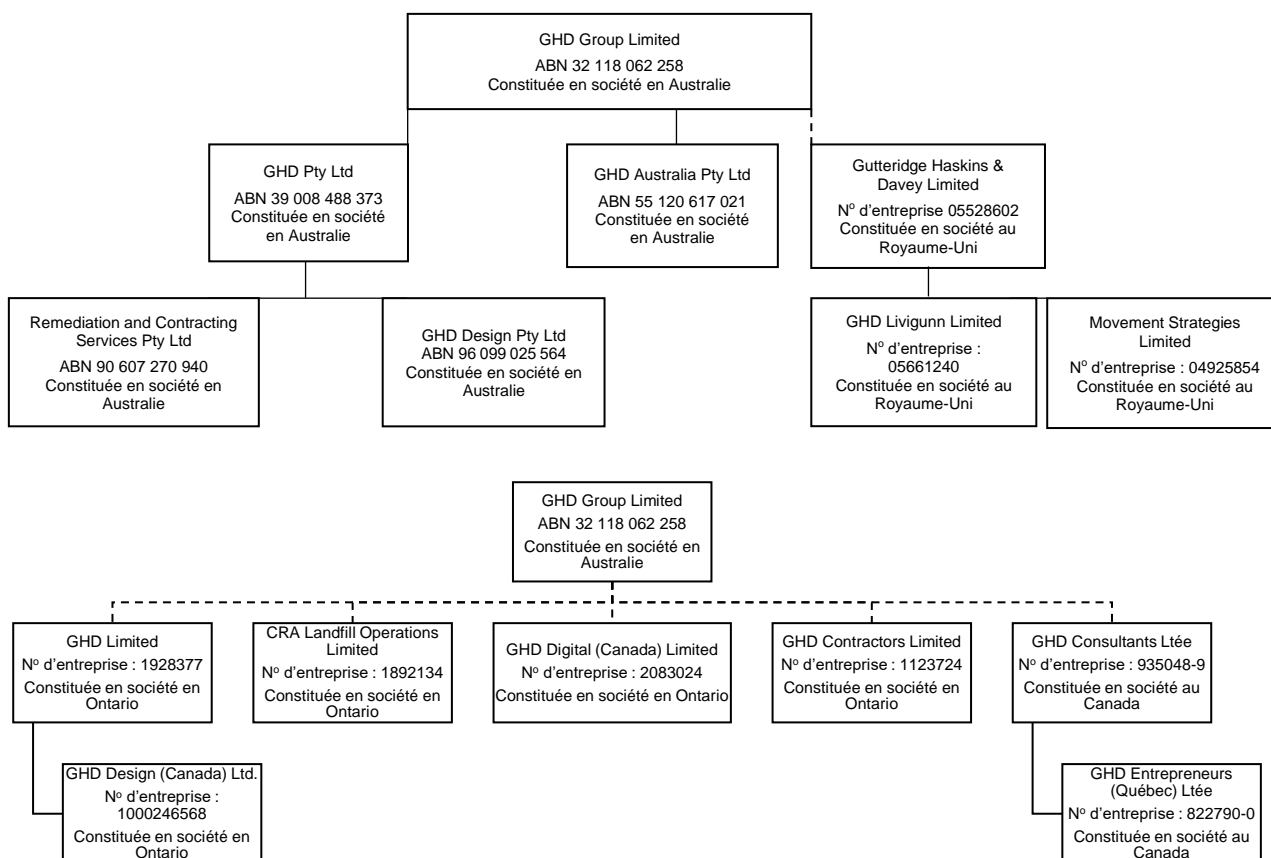
Fondé en 1928 et détenu en propriété privée par ses employés et employées, le groupe d'entreprises GHD exerce ses activités sur cinq continents et a des activités permanentes dans douze pays : l'Australie, le Canada, le Chili, les îles Fidji, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie–Nouvelle-Guinée, les Philippines, le Qatar, Singapour, les Émirats arabes unis, le Royaume-Uni et les États-Unis.

En Australie, GHD emploie environ 4605 personnes et ses services sont fournis par GHD Pty Ltd, GHD Australia Pty Ltd, GHD Design Pty Ltd et Remediation et Contracting Services Pty Ltd, et notre personnel est employé par GHD Pty Ltd et GHD Design Pty Ltd.

Au Royaume-Uni, GHD emploie environ 475 personnes et ses services sont principalement fournis par Gutteridge Haskins & Davey Limited, et notre personnel est employé par cette entité ainsi que par Movement Strategies Limited et GHD Livigunn Limited.

Au Canada, GHD emploie environ 1885 personnes et ses services sont fournis par GHD Limited, GHD Design (Canada) Ltd, GHD Consultants Ltée, GHD Entrepreneurs (Québec) Ltée, CRA Landfill Operations Ltd, GHD Digital (Canada) Limited et GHD Contractors Limited. Notre personnel est employé par GHD Limited, GHD Consultants Ltée, GHD Entrepreneurs (Québec) Ltée, CRA Landfill Operations Ltd, GHD Digital (Canada) Limited et GHD Contractors Limited.

**Tableau A – Structure des entités opérationnelles**



# **Vue d'ensemble des risques d'esclavage moderne et de traite de personnes dans les activités et chaînes d'approvisionnement de GHD**

GHD a examiné les risques de causer, de permettre ou de contribuer directement à des pratiques d'esclavage moderne dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement en fonction des pays où ses filiales travaillent principalement et en fonction de la nature de ses services, et est d'avis que les risques sont faibles.

Cette conclusion repose sur :

- La nature des services de GHD : GHD est une entreprise de services professionnels et ne participe pas directement à des activités d'exploitation minière, de construction, d'agriculture ou d'autres secteurs à haut risque à l'étranger. Les fournisseurs de services professionnels (sous-traitants) à l'intérieur du pays sont également considérés à faible risque.
- L'emplacement de la main-d'œuvre de GHD : en plus de l'Australie, du Royaume-Uni et du Canada, GHD s'appuie sur sa main-d'œuvre internationale, qui est majoritairement située dans ses bureaux. Cela inclut une main-d'œuvre (i) d'environ 1060 personnes aux Philippines, qui sont employées par GHD et où GHD a une présence opérationnelle depuis 1998, et (ii) d'environ 420 personnes au Chili, qui sont employées par GHD et où GHD a une présence opérationnelle depuis 2001. Aux Philippines et au Chili, comme c'est le cas pour tous les bureaux de GHD, nous veillons à la conformité la plus stricte aux lois sur le travail et les droits de la personne.
- L'emplacement des projets de GHD : pour les projets réalisés par les Entités déclarantes, un processus d'approbation comprend la considération des risques relatifs aux droits de la personne.
- Les actifs de GHD sont généralement limités aux fournitures de bureau et aux produits de consommation. Les autres actifs comme les intérêts sur les baux de location et la propriété intellectuelle ne présentent pas de risque. Généralement, GHD n'engage pas de sous-traitants pour les services de ménage. Les risques résiduels se situent au niveau des fournisseurs d'articles de bureau et de produits de consommation comme les services de restauration, la papeterie, l'équipement de technologies de l'information et les équipements de protection individuelle, et les services de ménage fournis par les propriétaires des installations louées par GHD.

En résumé, GHD considère que ses risques matériels concernent les sous-traitants et les fournisseurs d'articles de bureau et de produits de consommation.

La gestion des risques associés à l'esclavage moderne chez GHD s'inscrit dans son approche globale de la gestion des risques liés aux droits de la personne. L'évaluation du potentiel d'esclavage moderne dans l'organisation et la chaîne d'approvisionnement de GHD s'inscrit dans le cadre de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. Les comités de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration (CA) sont chargés d'assurer la surveillance au nom de ce dernier.

## **Vérification diligente, évaluation des risques et gestion liée à l'esclavage moderne et à la traite des personnes**

GHD a effectué une évaluation des risques appropriée pendant la Période de référence.

GHD effectue une vérification appropriée basée sur les risques avant d'approuver un projet. Une partie de la vérification diligente consiste à prendre en considération les risques liés à l'intégrité et aux droits de la personne que pose un projet.

GHD effectue une vérification appropriée des clients potentiels basée sur les risques. L'objectif de cette vérification est d'assurer que GHD soit uniquement associée à d'autres entreprises et à du personnel dont nous avons la certitude qu'ils agiront en conformité avec la Politique d'intégrité et les exigences connexes de GHD.

GHD effectue une vérification diligente basée sur les risques pour tous les partenaires d'affaires potentiels avant qu'ils ne soient enregistrés en tant que partenaires acceptables.

Selon les pratiques standards de GHD, les fournisseurs sont préqualifiés avant d'être engagés dans le cadre de projets, afin d'assurer qu'ils sont en mesure d'offrir des services de qualité d'une manière sécuritaire, éthique et respectueuse de l'environnement. Pour parvenir à être préqualifiés, les fournisseurs et sous-traitants potentiels doivent accepter de se conformer au Code de conduite des fournisseurs de GHD (décrit ci-dessous), qui inclut l'engagement de respecter les droits de la personne et les mesures contre l'esclavage moderne.

Le processus de préqualification confirme que les fournisseurs :

- possèdent les systèmes de santé, sécurité, environnement et qualité nécessaires pour fournir les services exigés;
- peuvent fournir des services de façon éthique et intègre;
- ont des assurances adéquates et à jour;
- s'engagent à respecter le **Code de conduite des fournisseurs**.

Le Code de conduite des fournisseurs de GHD interdit toute forme de travail des enfants, de travail forcé, de servitude ou de travail en prison et la participation à toute étape de la traite des personnes. Plus précisément, le Code de conduite des fournisseurs de GHD englobe les sujets suivants :

- conformité aux lois applicables;
- comportement éthique;
- contrôles en matière de commerce et d'exportation;
- prévention du blanchiment d'argent;
- qualité;
- droits de la personne et esclavage moderne;
- santé, sécurité et bien-être du personnel;
- responsabilité en matière de durabilité et d'environnement;
- vie privée et renseignements personnels;
- suivi et évaluation.

Des évaluations des risques plus approfondies sont obligatoires lorsque GHD travaille :

- dans un pays à l'extérieur de son environnement d'activité habituel;
- au sein d'une coentreprise;
- avec un client constitué en société dans un pays à l'extérieur de son environnement d'activité habituel.

## **Politiques sur l'esclavage moderne et la traite des personnes**

Les politiques fondamentales globales suivantes documentent l'approche de GHD visant à établir les normes de base en matière de conduite au niveau individuel et au niveau de l'entreprise, ainsi que le comportement attendu de tous ceux et celles qui travaillent pour ou avec GHD (y compris les membres du CA, le personnel et les fournisseurs). Ces documents reposent sur des directives et des processus précis qui assurent le respect des normes les plus strictes dans l'ensemble de nos activités.

### **Code de conduite**

Le Code de conduite de GHD définit nos attentes et nos exigences en matière de comportement. GHD s'engage à respecter les lois s'appliquant à notre travail et à notre personnel dans les pays où nous exerçons nos activités, et faisant la promotion d'un comportement éthique, tant sur le

plan des pratiques commerciales que du comportement personnel, en accord avec nos valeurs fondamentales : la sécurité, le travail d'équipe, le respect et l'intégrité.

## Politique de durabilité et responsabilité sociale

La Politique de durabilité et responsabilité sociale de GHD fournit une orientation stratégique sur la façon dont GHD encourage et appuie notre personnel, nos clients et nos autres partenaires d'affaires dans les efforts en vue de générer des résultats durables. Dans un contexte organisationnel, cela signifie l'intégration des enjeux sociaux, économiques et environnementaux dans les processus opérationnels de base afin d'assurer des activités responsables sur les plans environnemental et social.

## Politique de santé, sécurité et environnement (SSE)

La Politique de SSE vise à créer une perspective et une culture dans lesquelles les principes de santé, de sécurité et d'environnement sont constamment à notre esprit et jouent un rôle dans nos activités quotidiennes afin d'éliminer ou de réduire autant que raisonnablement possible les risques de blessures et de problèmes de santé, et de réduire au minimum notre impact sur l'environnement afin d'avoir les meilleures pratiques de l'industrie et de prévenir la pollution.

## Politique de protection de l'enfance (Australie)

La Politique de protection de l'enfance de GHD vise à protéger les enfants associés aux projets d'aide au développement international sous sa supervision. La politique s'applique au personnel, aux sous-traitants, aux propriétaires uniques internationaux et aux bénévoles travaillant sur les projets de GHD financés par des agences internationales d'aide au développement.

## Procédures de prévention de l'exploitation sexuelle, des mauvais traitements et du harcèlement (Australie)

Ce cadre est établi en conformité avec les conventions applicables des Nations Unies, des lois australiennes et des politiques correspondantes du département australien des Affaires étrangères et du Commerce. Il comprend un Code de conduite incluant des principes de limites et de comportements attendus et contient des procédures énonçant ce qui doit être signalé et comment le faire. La politique s'applique au personnel, aux sous-traitants, aux propriétaires uniques internationaux et aux bénévoles travaillant sur les projets de GHD financés par des agences internationales d'aide au développement.

## Politique d'intégrité

La Politique de gestion de l'intégrité de GHD exprime notre engagement à promouvoir une conduite professionnelle éthique. Elle exprime également notre engagement à implanter une Politique d'intégrité ainsi que les exigences connexes dans l'objectif de se conformer à la loi et d'avoir une approche de tolérance zéro envers les comportements contraires à l'éthique ou illégaux.

## Déclaration sur les droits de la personne

La déclaration sur les droits de la personne exprime clairement notre engagement à respecter les droits et la dignité de toutes les personnes impliquées dans nos activités, ainsi que d'encourager et d'appuyer les efforts de nos clients et autres partenaires d'affaires pour agir en conformité avec les normes internationales en matière de droits de la personne.

## Politique de dénonciation

Cette politique encourage la divulgation des comportements professionnels inadéquats et assure que les personnes qui les dénoncent puissent le faire de façon sécuritaire et avec la confiance qu'elles seront protégées et appuyées.

Pour plus d'informations sur les politiques de GHD, veuillez visiter le [site Web de GHD](#).

## Actions mises en œuvre pendant la Période de référence

Vous trouverez à la suite les actions mises en œuvre par GHD pendant la Période de référence pour prévenir et réduire les risques d'esclavage moderne dans les activités et la chaîne d'approvisionnement de GHD.

GHD a achevé la mise en œuvre d'un programme d'approvisionnement durable en Amérique du Nord. Ce programme est guidé par la Norme pour l'approvisionnement durable de l'Amérique du Nord, qui articule l'engagement de GHD à créer des retombées environnementales, sociales et économiques positives tout en conservant des pratiques d'approvisionnement ouvertes, justes et transparentes. La Norme précise la manière dont GHD concrétisera cet engagement en intégrant des considérations sociales et environnementales au cycle de vie de l'approvisionnement par des actions précises, comprenant ce qui suit :

- Tenir compte des impacts sur l'environnement, la société, l'économie circulaire et l'ensemble du cycle de vie lors de la prise de décision en matière d'approvisionnement.
- Proposer aux fournisseurs des informations leur permettant d'intégrer l'approvisionnement durable à leur processus d'achat.
- Examiner et surveiller le rendement et la conformité des fournisseurs afin d'éviter tout décalage avec les engagements sociaux et environnementaux de GHD.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'approvisionnement durable, l'équipe d'approvisionnement de l'Amérique du Nord a organisé des séances de sensibilisation à l'intention des responsables de l'approvisionnement dans l'ensemble de la division. Les séances ont porté à la fois sur l'approvisionnement pour les opérations de GHD et sur l'approvisionnement pour les projets des clients, et ont inclus une discussion sur le risque d'esclavage moderne. De plus, l'équipe d'approvisionnement de l'Amérique du Nord s'est fixé comme cible qu'au moins 67 % de nos fournisseurs s'engagent à mettre en œuvre d'ici 2030 leurs propres programmes d'environnement, société et gouvernance (ESG), tels que des programmes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à interdire l'esclavage moderne, et à promouvoir l'embauche d'entreprises issues de la diversité, de petites entreprises et d'entreprises locales et appartenant à des Autochtones, conformément aux engagements de GHD. L'équipe s'est entretenue avec 30 des principaux fournisseurs de GHD en Amérique du Nord pour discuter de leurs engagements en matière de durabilité et des progrès réalisés à cet égard.

Le Programme d'approvisionnement durable en Amérique du Nord fournira des informations précieuses pour la mise en œuvre d'efforts similaires en Australie et au Royaume-Uni.

À la suite des processus de vérification diligente des projets et des clients de GHD, cette dernière a décidé de ne pas poursuivre certains projets présentés au cours de la période de référence. Les processus de vérification diligente ont mis en évidence des risques liés au travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement des projets.

## Évaluation des mesures de gestion des risques liés à l'esclavage moderne

Comme mentionné, GHD est d'avis que les risques de causer, de permettre ou de contribuer directement à des pratiques d'esclavage moderne dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement sont faibles. GHD a adopté des mesures de gestion des risques appropriées pour atténuer ces risques. GHD a mis en place des programmes de formation pour son personnel et les a mis à la disposition des fournisseurs afin de les sensibiliser à l'esclavage moderne. De plus, le processus de présélection des fournisseurs de GHD exige que ceux-ci adhèrent au Code de conduite des fournisseurs de GHD et aux politiques mondiales fondamentales de GHD, qui

interdisent toute forme d'esclavage moderne. Le programme de dénonciation de GHD permet à quiconque de signaler des préoccupations liées à l'esclavage moderne de manière anonyme et sans représailles. GHD s'engage à enquêter sur les signalements rapidement et avec rigueur conformément à la Politique applicable.

Aucun enjeu d'esclavage moderne n'a été signalé ou identifié au sein de GHD ou de sa chaîne d'approvisionnement au cours de la Période de référence. GHD reconnaît qu'il est difficile d'évaluer l'efficacité des mesures prises, car GHD n'est pas au courant des incidents non déclarés. Malgré cette absence de signalements, GHD estime que ses mesures de signalement de l'esclavage moderne présentent un certain degré d'efficacité, car elle dispose de protocoles de signalement et de gestion comparables pour d'autres questions de conformité, qui ont donné lieu à des signalements d'incidents de la part des utilisateurs et utilisatrices. GHD peut donc en déduire que ses protocoles de signalement sont accessibles et efficaces, et l'absence d'enjeux d'esclavage moderne signalés nous amène à penser qu'aucun enjeu de ce type ne s'est produit.

## Consultation entre les entités

Pendant la Période de référence, toutes les entreprises constituant les Entités déclarantes doivent se conformer aux politiques mondiales de GHD. Le responsable de la durabilité de l'entreprise; le responsable en santé, sécurité, environnement et qualité; l'agent de conformité en éthique et le chef des services juridiques du Groupe travaillent dans ces Entités déclarantes afin de surveiller la conformité aux politiques décrites ci-haut et la mise en place des mesures décrites dans la présente déclaration, et afin de prendre en considération les problématiques émergentes liées à l'esclavage moderne.

## Formation sur l'esclavage moderne et la traite des personnes

Un module de formation destiné à la sensibilisation à l'esclavage moderne a été inclus comme élément obligatoire de l'apprentissage en SSE de GHD. Le module, une vidéo animée d'une durée de sept minutes intitulée « **Esclavage moderne** », définit l'esclavage moderne, met en lumière où il peut exister dans la chaîne de valeur, expose clairement l'engagement de GHD à le prévenir, et explique les mesures de prévention prises par GHD. Pour la Période de référence, 83 % du personnel de GHD devant effectuer cette formation a complété le module.

Pour approfondir les connaissances de nos fournisseurs actuels et potentiels afin qu'ils puissent bien aborder la problématique de l'esclavage moderne, nous avons rendu le module de formation « Esclavage moderne » disponible à tous les fournisseurs sur le **portail Web des fournisseurs** de GHD.

Afin de renforcer l'engagement plus vaste de GHD à l'égard des droits de la personne, un module de formation sur le Parcours de durabilité est inclus dans la formation obligatoire que tous les membres du personnel de GHD doivent suivre tous les deux ans, ainsi que dans les programmes d'accueil des nouveaux employés et des diplômés. Le Parcours de durabilité articule sept principes qui fournissent une orientation pour faire progresser la durabilité et le respect des droits de la personne dans les activités, la chaîne d'approvisionnement et le travail sur les projets des clients de GHD. Le module est offert en anglais, en français et en espagnol. Pour la Période de référence, 85 % du personnel de GHD devant effectuer cette formation a complété le module.

## Mesures de remédiation

GHD n'a pris aucune mesure de remédiation au cours de la période de référence, car elle n'a identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants au sein de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.

## Mesures de remédiation en cas de perte de revenus

GHD n'a pris aucune mesure pour remédier aux pertes de revenus au cours de la période de référence, car elle n'a identifié aucune perte de revenus pour des familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou de travail des enfants au sein de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.

## Mécanismes de règlement des griefs et Ligne d'assistance en matière d'éthique

L'esclavage moderne est interdit par la Politique d'intégrité de GHD et les exigences connexes. GHD exige que les violations, soupçonnées ou avérées, de sa Politique d'intégrité et des exigences connexes soient signalées. Les signalements peuvent être gérés avec le **système de gestion de l'intégrité** et rapportés grâce à notre **ligne d'urgence de l'intégrité** ou notre base de données interne de signalement de l'intégrité. Toutes les allégations légitimes feront l'objet d'une enquête conformément à la procédure d'enquêtes sur la gestion de l'intégrité de GHD. La présente déclaration a été approuvée par le CA de GHD Group Limited le 13 décembre 2024.

### Attestation (Canada) :

Conformément aux exigences de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada (la « Loi »), et plus particulièrement de l'article 11 de cette dernière, j'atteste que j'ai pris connaissance des informations contenues dans la présente déclaration pour les Entités déclarantes de GHD. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans la déclaration sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour la Période de référence.

**Rob Gordon Knott**  
**Président du conseil d'administration**

13 décembre 2024

\*J'ai l'autorité de lier GHD Group Limited

**Jim Giannopoulos**  
**Chef de la direction**

13 décembre 2024

\*J'ai l'autorité de lier GHD Group Limited